

IBUKA – Mémoire et Justice asbl

Rue de la Prévoyance, 58

1000 Bruxelles

Belgique

Email: info@ibuka.net

Site internet: www.ibuka.net

Contacts : +32 473429600, +32 497207146

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 mars 2008 : l'asbl Ibuka-Mémoire et Justice a organisé, à la Salle des Congrès du Sénat belge à Bruxelles, une **conférence sur « la lutte contre le négationnisme et les actions de solidarité en faveur des rescapés du génocide des Tutsi »**.

Cette journée de réflexion a réuni une centaine de participant(e)s parmi lesquels des membres de l'asbl Ibuka, des représentants du monde politique (sénateurs et députés belges et rwandais), du monde académique (professeurs d'université), du monde juridique (dont certains avocats des parties civiles dans les 3 procès tenus en Belgique contre de présumés génocidaires Rwandais) et du monde associatif (président du MRAX, présidents ou anciens présidents et membres d'associations amies issues des communautés arménienne et juive) ainsi que d'autres sympathisants de diverses organisations.

Des exposés très instructifs donnés par des orateurs de qualité ont permis aux participants d'échanger leurs expériences et de formuler des recommandations pertinentes.

Recommandations à l'attention des autorités belges et de la société civile :

- Mettre en place une loi pénalisant le négationnisme du génocide des Tutsi et des Arméniens, à travers l'extension de la loi de 1995 sur le négationnisme du génocide des Juifs ;
- Poursuivre et accélérer les procédures judiciaires à l'encontre des présumés génocidaires rwandais qui coulent tranquillement leurs jours sur le sol belge ;
- Contribuer aux programmes d'appui structurel à la réhabilitation des survivants du génocide des Tutsi au Rwanda et mobiliser les autres acteurs de développement de l'Union européenne à cet effet ;
- Contribuer à la mise sur pied de mécanismes internationaux de réparation en faveur des survivants du génocide des Tutsi ;
- Sensibiliser et éduquer l'opinion publique et les jeunes générations en enseignant l'histoire des 3 génocides du XXIème siècle dans les établissements scolaires, pour mieux lutter contre le négationnisme.

Recommandations à l'attention des autorités rwandaises :

- Poursuivre la mise en place de mécanismes juridiques de lutte contre l'idéologie génocidaire et le négationnisme ;
- Lutter contre l'impunité et promouvoir la culture de la paix par la justice ;
- Renforcer les programmes d'aide aux survivants du génocide par des appuis structurels et la mobilisation des partenaires au développement à cet effet ;
- Mettre en place un Fonds de réparation en faveur des victimes du génocide des Tutsi.

Ces recommandations sont basées sur de nouveaux éclairages sur la situation actuelle des rescapés du génocide des Tutsi et le constat de la persistance du négationnisme :

- Le sentiment de dénuement continue et s'exacerbe de plus en plus pour les rescapés. Les échanges ont montré que nous ne faisons pas suffisamment appel aux solidarités citoyennes qui ne demandent que nos sollicitations pour agir.

- L'idéologie génocidaire au Rwanda ainsi que l'accusation en miroir sont vivaces et spécialement dans certaines écoles secondaires dont une partie des jeunes sont encore sous l'emprise des exécutants ou complices du génocide des Tutsi. Des mécanismes de lutte contre cette pernicieuse situation sont mis en chantier au niveau politique et législatif, notamment depuis deux ans.
- La réparation et la restitution des biens devraient être considérées comme une réhabilitation de la Dignité de toutes les victimes du génocide. D'où l'opportunité et la nécessité de prendre des initiatives dans ce domaine compte tenu des besoins énormes encore à satisfaire.
- Le négationnisme d'un génocide est consubstantiel au génocide. Il est aussi un assassinat de la mémoire et une forme de continuation du génocide. En outre, le révisionnisme fait partie intégrante du négationnisme. Les stratégies et les caractéristiques du négationnisme sont bien connues : la négation, la minimisation, la justification, l'accusation en miroir et l'approbation.
- La Belgique semble être une des plaques tournantes du négationnisme, malgré toutes les actions menées par la Justice belge, notamment les trois procès d'assise. Cela est peut-être dû aux peines infligées aux génocidaires condamnés et au fait que le génocide semble être devenu une circonstance atténuante dans la définition de la peine pour le motif fictif que le condamné ne pourra plus exécuter un génocide !
- Le débat des chercheurs sur les approches appropriées de lutte contre le négationnisme est intéressant. Mais il ne doit pas faire oublier un élément capital : **le négationnisme menace l'ordre public ou le perturbe. Pour cette raison, il doit être pénalisé par l'Etat qui est le garant de l'ordre public. La loi belge de 1995 réprimant le négationnisme de la Shoah devrait donc être étendue au génocide des Tutsi et des Arméniens.** Pour rappel, cette loi de 1995 repose sur un double objectif : empêcher la réhabilitation de la logique génocidaire et éviter de porter atteinte à la mémoire des victimes et de leurs descendants. Cet objectif devrait être inscrit dans la loi. **L'initiateur de ce projet de loi devrait être soutenu par d'autres parlementaires pour le faire aboutir à bonne fin et dans les meilleurs délais.**

Enfin, il convient de souligner que cette journée de réflexion s'inscrit dans la tradition des activités annuelles de commémoration du génocide des Tutsi organisées par Ibuka asbl depuis 1995. Elle constitue la 3^{ème} conférence organisée au Sénat belge dans ce cadre.

Ibuka asbl présente ses remerciements à ses partenaires, aux orateurs et aux participants qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Ibuka asbl vous convie aux cérémonies de la 14^{ème} commémoration du génocide des Tutsi qui auront lieu le lundi 7 avril 2008 à Bruxelles :

- 19h00 : Marche du Souvenir : de la Place Royale jusqu'au Palais de Justice.
- 21h00 : Soirée de la Mémoire au Centre Culturel d'Auderghem pour un hommage aux génocidés et par solidarité avec les survivants de ce crime des crimes contre l'humanité.